



- Commune
- Parcelle
- Route principale
- Périmètre de 100 m autour d'une zone 1AU du PLUI
- Périmètre de 100 m autour d'une OAP du PLUI ayant un raccordement à l'eau usée
- Périmètre de 100 m autour d'une OAP du PLUI sans raccordement à l'eau usée
- Secteur OAP du PLUI
- Zone 1AU du PLUI
- Réseau d'eau usée